

Travailler avec un risque de Contamination Dépistage Contamination et gestion du matériel contaminé

En zone contrôlée, je peux rencontrer ce risque même s'il n'a pas été identifié en amont de l'intervention.

Avant de débiter un chantier



Je dois systématiquement vérifier les conditions radiologiques

En réalisant une mesure du Débit de Dose (DED) et en le comparant au DED prévu (il ne doit pas dépasser le seuil de suspension).

En réalisant un dépistage de contamination avec des gants étanches (MAPPA Jaune), une chiffonnette (Méthode indirecte, surface frottée environ 2m²) et un radiamètre (MIP 10 ou COMO).

En cas de détection de contamination anormale, contacter le Service Prévention des risques.

Si je travaille en zone contaminée

**J'INTEGRE la
RADIOPROTECTION en
PREPARANT mes ACTIVITES**

Chez EDF :

Je dois me protéger en portant des sur-tenues, des gants étanches Mappa jaunes et des sur-bottes.

Je dois limiter au maximum la production de déchets en zone contrôlée.

J'enlève dans la mesure du possible tout emballage de protection des matériels destinés à rentrer en zone contrôlée.

Il est interdit d'introduire en zones à déchets nucléaires du bois, des piles, des matières inflammables et des résines (sauf accord de l'exploitant).

Si je dois utiliser pendant mon intervention des déchets compactables, non compactables, gravats, ferrailles, effluents liquides, déchets industriels dangereux, je contacte le correspondant déchets de l'intervention.

En sortant de zone contaminée, je dois retirer les sur-tenues en respectant le saut de zone. vous devez respecter un saut de zone et vous déshabiller de telles sortes de ne pas transférer la contamination sur votre tenue de base ou en dehors de la zone classée NC.

Pour cela il est recommandé d'ouvrir la sur-tenue puis de prendre la combinaison par l'extérieur avec les gants vinyles et d'enrouler la combinaison sur l'envers (sale sur sale) jusqu'à la retirer complètement en la passant par les pieds. Enfin vous pouvez retirer vos sur-bottes avec vos gants vinyles et vous retourner pour retirer les gants.



Chez ORANO :

Je fais réaliser un dépistage de contamination au Service Radioprotection du site en amont de l'intervention.

Je réalise ou je fais réaliser **SYSTÉMATIQUEMENT** un dépistage de contamination de mes outils et de mes vêtements lors du repli de chantier.

En cas de contamination respecter les consignes locales.

Je dois limiter au maximum la production de déchets en zone contrôlée.

J'enlève dans la mesure du possible tout emballage de protection des matériels destinés à rentrer en zone contrôlée.

Il est interdit d'introduire en zones à déchets nucléaires du bois, des piles, des matières inflammables et des résines (sauf accord de l'exploitant).

Si je dois utiliser pendant mon intervention des déchets compactables, non compactables, gravats, ferrailles, effluents liquides, déchets industriels dangereux, je contacte le correspondant déchets de l'intervention.

En cas de doute, je contacte le responsable/correspondant déchet de l'installation.

En sortie de zone



Je **RESPECTE** les **ETAPES** de **CONTRÔLE**



Il est impératif, en sortie de chantier, d'utiliser le MIP 10 en passant au plus proche possible de la sonde sans la toucher pour vérifier l'absence de contamination

COMMENT ET POURQUOI ?

Les contrôles de la tête :

- parce qu'il est possible qu'on ait retiré et remis son casque, ou réajusté voire même remplacé son calot protégeant les cheveux...
- parce que l'on a porté une cagoule HV, une CAVA ou un TEV, ce qui peut comporter un risque de contamination lors du déshabillage
- et parce que le visage est une partie du corps sans protection de base et qu'il est facile de se gratter, de repositionner un EPI ou ses lunettes de vue.

Les contrôles de la nuque :

parce que cette partie du corps est la seule avec le visage à être à nu, la nuque peut être contaminée par des objets que l'on porte (sangle...)

Les contrôles sur la tenue :

parce qu'en cas de sortie de chantier, le déshabillage peut induire une contamination.

Un EPI dégradé (tenue papier...) peut également entraîner une contamination de la tenue et le cas échéant (fluide) traverser les mailles et contaminer la peau de l'intervenant...

Les contrôles des mains :

parce qu'on peut être amené à changer de gants ou avoir les gants mal positionnés

Les contrôles des pieds :

parce que la tenue peut remonter lors des déshabillages et de la contamination peut être diffusée sur les chaussettes voire même sur les chevilles.

Parce que les pieds peuvent être en contact (chaussures) avec le sol contaminé et disperser de la contamination en dehors du chantier)

La vie d'abord !



Si vous êtes contaminé

- Aux gants :** je les remplace par des gants neufs.
- A la tenue :** je mets une sur-tenue papier propre.
- Aux chaussures :** je mets des sur-bottes propre.



N'oubliez pas de contrôler votre matériel également en dépistage direct !



Si le matériel est contaminé, j'effectue une décontamination simple. Si la contamination persiste, je l'emballage et je le ramène au magasin.
En cas de doute, je contacte le responsable/correspondant déchet de l'installation.



Je contrôle mon matériel en sortie de chantier et avant restitution au magasin



Je l'emballage s'il est contaminé

REX

3 contaminations internes en 2021 sur le site ORANO Malvesi

CAUSES :

Le risque de contamination dans le caisson de l'extracteur n'a pas été identifié.

Après son intervention, le personnel a replié son outillage sans contrôle, ni protection. Ils se sont contrôlés après avoir rangé le matériel et se sont trouvés contaminés sur les mains et au niveau vestimentaire. Ils ont contacté la RP et ont été pris en charge pour une décontamination corporelle au niveau de l'infirmerie et un suivi radiotoxicologique.

Les contrôles réalisés dans la zone ont montré de la contamination labile au niveau du caisson de l'extracteur et sur l'outillage.

Les résultats du suivi radiotoxicologique ont montré une contamination interne des 3 intervenants.

BONNES PRATIQUES :

Il faut toujours s'assurer de la non-contamination surfacique dans notre zone de travail en réalisant un dépistage ou en faisant réaliser un dépistage de contamination.

Il faut toujours procéder à un dépistage de contamination de l'outillage en fin de chantier.